



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Paris, le 19 mai 2016
N° : 2016_347/DG75-L002/Label

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête longitudinale française depuis l'enfance (cohorte Elfe)

- Interrogation à 5 ans et demi -

Service producteur : Unité mixte Ined-Inserm

Opportunité : avis favorable émis le 6 octobre 2006 par l'inter-formation « Statistiques sociales ».

Réunion du Comité du label du 6 avril 2016 (commission Ménages)

Description de l'opération

A l'instar des grandes cohortes existant dans plusieurs pays étrangers, les pouvoirs publics français ont jugé indispensable le lancement d'une cohorte d'enfants de taille conséquente et aux objectifs pluridisciplinaires, la cohorte ELFE. Celle-ci vise à répondre aux nombreuses questions qui se posent et se poseront sur le développement des enfants dans un contexte caractérisé par de nombreuses évolutions et transformations dont on mesure encore mal l'impact.

Ce dispositif est né de la fusion entre deux projets, l'un émanant de l'Ined et de l'Inserm (projet de « Cohorte nationale d'enfants », soutenu initialement par l'Insee, la Drees et la Depp), l'autre de l'Institut national de la veille sanitaire (InVS) en réponse à une recommandation du « Plan santé-environnement » de juin 2014, piloté par la Direction générale de la santé (DGS).

L'enquête téléphonique à 5 ans et demi s'inscrit dans le continuum des enquêtes téléphoniques déjà réalisées aux 2 mois, 1 an, 2 ans et 3,5 ans des enfants inclus dans la cohorte Elfe en 2011. L'enquête repose sur des questionnaires différents en contenu et en durée selon une catégorisation des parents en : parent « référent », parent « cohabitant » et parent « non-cohabitant »).

Cette enquête a pour but de poursuivre le recueil détaillé d'informations sur la petite enfance, qui est un des objectifs spécifiques d'Elfe, en ciblant l'école, sphère importante de la vie des jeunes enfants.

Cette enquête a pour objectif essentiel d'actualiser les informations concernant l'environnement de l'enfant (familial, social, économique, culturel, etc.), de questionner les parents sur leurs pratiques éducatives et culturelles et de documenter les étapes du développement psychomoteur de l'enfant et les événements de santé. Les parents seront interrogés sur la scolarité de leur(s) enfant(s) et sur l'école de manière générale, comme ils l'ont été à 3,5 ans. Les nouvelles thématiques introduites à 5,5 ans portent sur les sociabilités enfantines, le renoncement aux soins, la santé mentale des enfants et l'arbitrage travail/famille pour les parents.

L'enquête 5 ans et demi ne porte que sur les enfants dont les parents résident sur le territoire métropolitain. Pour les familles qui résidaient en France métropolitaine à une enquête antérieure mais n'y résident plus au moment de l'enquête à 5,5 ans, un auto-questionnaire papier leur sera envoyé.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre D030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

La collecte de données de l'enquête à 5 ans et demi sera effectuée par questionnaire téléphonique informatisé (CATI). Par ailleurs, il sera proposé aux familles non répondantes à l'enquête téléphonique, car impossible à joindre, de remplir, par internet ou sur papier, un questionnaire auto-administré comportant une vingtaine de questions issues du questionnaire complet.

Avec une « base enquêtable » de 15 300 familles, l'enquête à 5,5 ans se déroulera en une seule vague de décembre 2016 à août 2017. La durée de l'entretien téléphonique a été conçue pour ne pas durer en moyenne plus d'une heure.

Les résultats seront publiés dès que les fichiers correspondant à l'enquête auront été exploités. Tout au long du suivi les familles seront informées du déroulement de l'enquête au moyen d'un journal « Elfe Infos », d'une newsletter « Elfe & Vous » et de « l'espace famille » (accès privé) sur le site internet de l'étude. Des résultats agrégés et non susceptibles de modifier leur comportement ultérieur leur seront communiqués.

~~~~~

### **Le Comité du label émet les remarques et recommandations suivantes :**

#### **Remarques générales**

La cohorte nationale de naissances françaises « Elfe » est une opération pluriennale. L'enquête téléphonique à cinq ans et demi constitue la cinquième étape du suivi de la cohorte Elfe, dernière enquête couverte par l'avis d'opportunité délivré en 2010. La prochaine enquête, à huit ans et demi, interviendra en 2019.

### **Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

#### **Remarques générales**

Le Comité du label rappelle que le prestataire devra passer au Comité du secret dès qu'il sera choisi.

#### Accès aux données :

À l'instar des autres enquêtes, le Comité du label juge nécessaire que le service mette à disposition des chercheurs, via le Centre Quetelet, des fichiers non indirectement nominatifs ; cette mise à disposition sera assortie d'un document précisant les limites ou les précautions d'usage dans la compréhension et l'exploitation de ces fichiers.

De la même façon, le Comité souhaite que le service prévoie une diffusion plus large des données - tout en restant vigilant sur la traçabilité des demandes - et réfléchisse à une mise à disposition future au CASD pour d'autres types de fichiers standardisés, en vue de la réalisation de travaux plus approfondis (sur données localisées infra-régionales par exemple). Sur ce point, le Comité invite le service à se rapprocher du CASD et de l'Unité des affaires juridiques et contentieuses de l'Insee pour en étudier la faisabilité juridique (passage au Comité du secret).

#### Concertation :

Le Comité du label recommande vivement d'instaurer un système de concertation, notamment avec les institutions représentant les familles, au minimum d'ici à la mise en place de l'enquête à 8 ans et demi.

## Méthodologie

Le Comité du label encourage le service à mettre en œuvre tous moyens pour limiter l'attrition, qui constitue le risque majeur de l'opération, en particulier :

- . fidéliser les enquêtés (via un suivi) et réfléchir à la possibilité d'envoyer des retours personnalisés joints aux lettres-avis ;
- . au niveau du prestataire, veiller à ce que l'organisation de la gestion des rendez-vous par les enquêteurs soit la plus harmonieuse possible ;
- . pouvoir continuer à suivre les familles passivement, via les données du SNIIRAM, et ce, sous réserve de leur consentement explicite.

Le Comité note que beaucoup reste à faire pour définir le système de pondérations et que plusieurs hypothèses sont en balance ; il encourage donc le service à poursuivre ses travaux méthodologiques. Il l'invite également à regarder la littérature, les opérations rotatives existantes et les cohortes étrangères afin de mettre en œuvre les solutions adéquates pour traiter ces questions selon les meilleures règles de l'art. Aussi, le Comité demande au service de produire une note méthodologique détaillée sur le ou les systèmes de pondération retenus lorsque ceux-ci auront été arrêtés et mis en œuvre.

Le Comité souligne par ailleurs l'intérêt et la complexité de ces travaux méthodologiques et il suggère au service de les présenter à l'occasion des colloques scientifiques à venir (notamment, aux prochaines Journées de Méthodologie Statistique de l'Insee).

## Protocole de collecte

### Lettres-avis

Le Comité prend note du fait que l'ensemble des remarques qui ont été émises dans le rapport du prélabel et en séance ont bien été prises en compte.

## Questionnaires

Plusieurs remarques formulées en séance complètent celles du prélabel, le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure dans le relevé de décisions.

D'une manière générale, au début des modules, l'enquêteur doit rappeler « de temps en temps », qu'il n'est pas obligatoire d'y répondre.

S'agissant du questionnaire papier et internet s'adressant aux personnes qui n'ont pas pu être jointes dans l'enquête téléphonique, la mise en page doit être revue et comporter les mentions obligatoires, comme le logo et le cartouche.

La lettre-avis finalisée et les questionnaires définitifs (dont le questionnaire allégé réservé aux personnes non jointes par téléphone) devront être envoyés au secrétariat du Comité du label.

|                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à la cohorte Elfe, enquête téléphonique à 5 ans et demi. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                  |
|--------------------------------------------------|
| Ce label est valide pour les années 2016 et 2017 |
|--------------------------------------------------|

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Benjamin Camus